

# Les défenseurs de l'environnement visent le tir au pigeon à Vallorbe

## Nature

**Prisé, le stand de tir de la commune est sous le coup d'un recours de Pro Natura. L'organisation s'inquiète de l'impact sur les biotopes des tirs sur cibles mobiles**

Il y a un problème de grenaille dans la Cité du fer. Le vieux stand de tir de la commune est sous le coup d'un recours au Tribunal cantonal déposé par Pro Natura. Ils s'inquiètent de la pollution générée par les amateurs de tir au pigeon, pour qui le stand de Vallorbe est peu à peu devenu l'un des derniers refuges. En Suisse romande, les installations autorisant le tir sur volatiles d'argile se comptent en effet sur les doigts d'une patte.

Sur la forme, Pro Natura s'attaque surtout à la légalité des installations. «Notre société de tir date des années 60 et les installations des années 70, explique le syndic Stéphane Costantini. Le cadre légal n'était pas le même à l'époque. On a voulu régulariser le tout. On doit être exemplaire.» La mise à l'enquête a mis le feu aux poudres.

C'est que le champ de tir s'est peu à peu transformé en joli biotope suite aux travaux des tireurs, qui ont installé un barrage en contrebas et abattu les arbres gênants, permettant peu à peu au secteur de se développer en marais. «C'est une zone artificielle», résume un tireur de Vallorbe. «C'est un bas marais digne de protection!, rétorque Pierre Hunkeler, biologiste et membre de Pro Natura. Après, on n'a rien



**L'heure est aux négociations pour le stand de Vallorbe, l'un des rares à être utilisés pour le tir aux pigeons d'argile.**

contre les tirs à 300 mètres, au moins les munitions sont contenues sur la butte. Mais la grenaille tirée sur les pigeons, elle, se répand partout. Et dans les textes, le plomb ne doit être interdit qu'en 2019.» Sans parler, selon Pro Natura, de l'accumulation des cibles d'argile qui, une fois touchées, retombent dans le marais.

D'après les analyses menées par la Direction générale de l'environnement, les sédiments présentent effectivement des «teneurs non négligeables en plomb». La pollution, résultant essentiellement des anciens tirs, est toutefois immobile, absente des eaux du marais, et en dessous des normes d'assainissement selon le Canton. Quant à la munition au plomb, elle a déjà été remplacée par de l'acier, insistent les utilisateurs du site.

La suite des opérations? Plutôt que d'attendre le verdict, les partis sont plutôt enclins à faire taire les armes et à négocier. Pour

Pro Natura, l'essentiel est de parvenir à faire relever le périmètre exact du précieux biotope, voire à le faire classer. L'idée est de pouvoir en bannir les retombées de cibles. S'y ajoute le démantèlement d'une autre installation - de cible au lièvre cette fois - construite jadis par-dessus le marais.

Pour le Canton, qui avait donné ses conditions à la légalisation des installations de Vallorbe, on se dirige plutôt vers le déplacement de certains lanceurs de pigeons, vers l'abandon des tirs en direction du biotope, et un ramassage régulier des restes de cibles. Assainir le fameux marais, ce que Pro Natura réclame, n'est par contre pas évoqué.

Point plus délicat, le Canton se voit mal renoncer à la cible au lièvre litigieuse, indispensable aux examens et à la formation des nemrods. Le site de Vallorbe est en effet l'un des trois seuls du canton à être pourvu d'une telle installation.

**Erwan Le Bec**